

Paris, le 3 septembre 2022

Lettre aux actionnaires de la SICAV « DNCA ACTIONS SMALL & MID CAP FRANCE »

Madame, Monsieur,

Vous êtes actionnaires de la SICAV de droit français DNCA ACTIONS SMALL & MID CAP France (A : FR0000003170 ; R : FR0010674507 ; I : FR0010497781 ; M : FR0010674499 ; N : FR0013319829) classée « Actions de pays de la zone euro », gérée par la société de gestion DNCA FINANCE (ci-après « DNCA ») et nous vous remercions de votre fidélité.

Quels changements vont intervenir sur votre SICAV ?

Dans une optique de rationalisation de la gamme des OPC gérés par DNCA et afin de permettre à l'investisseur de bénéficier d'un univers d'investissement en actions plus large, nous souhaitons vous informer de notre décision de procéder à la fusion/absorption de la SICAV DNCA ACTIONS SMALL & MID CAP FRANCE (« l'OPCVM absorbé »), par le FCP de droit français DNCA ACTIONS SMALL & MID CAP EURO (« l'OPCVM absorbant »), également classé « Actions des pays de la Zone Euro », et géré par DNCA, société du groupe BPCE.

Cette opération s'inscrit dans la volonté de vous permettre de bénéficier d'un univers d'investissement plus diversifié tant d'un point de vue géographique que du point de vue de la typologie de titres en portefeuille (intégration de la possibilité de recourir à des instruments financiers dérivés par exemple). Le profil de rendement/risque a vocation à évoluer de manière très significative. Toutefois, le SRRI reste inchangé et le profil de risque de la gestion actuellement menée demeure assez similaire. L'OPCVM absorbé et l'OPCVM absorbant ont un profil de risque de la gestion actuellement menée assez similaire. Ainsi, certaines marges de manœuvre prévues dans la stratégie de l'OPCVM absorbant tels que l'exposition au-delà de 100% ou le recours à des instruments financiers dérivés, pourraient, si elles étaient mises en œuvre, se traduire par une évolution très significative du profil de rendement/risque.

Quand cette opération interviendra-t-elle ?

L'opération de fusion entrera en vigueur le 10/11/2022 sur la valeur liquidative du 09/11/2022.

Attention, pour le bon déroulement de ces opérations, vous ne pourrez ni souscrire de nouvelles actions ni demander le rachat de vos actions à partir du 03/11/2022 à 12h30 jusqu'au 10/11/2022, date de l'opération de fusion. La SICAV ayant une valorisation quotidienne, la dernière valeur liquidative du fonds sur laquelle pourront s'exécuter des souscriptions ou des rachats avant l'opération de fusion sera celle du 03/11/2022 calculée le 04/11/2022.

Si vous n'êtes pas d'accord avec ces modifications, vous pouvez obtenir sans frais le rachat de vos actions jusqu'au 03/11/2022.

Pour votre information, vous trouverez en annexe la concordance des parts échangées ainsi qu'un exemple de calcul de la parité.

Quel est l'impact de cette ou ces modifications sur le profil de rendement/risque de votre investissement ?

Modification du profil de rendement/risque : OUI

Augmentation du profil de rendement/risque : OUI

Augmentation des frais : OUI

Ampleur de l'évolution du profil de rendement / risque : Très significatif¹



Quel est l'impact de cette ou ces opérations sur votre fiscalité ?

Il n'y aura pas d'impacts fiscaux immédiats au regard de la neutralité fiscale en cas de fusion. Cependant la situation fiscale des porteurs de l'OPVM Absorbé est susceptible d'évoluer à la suite de l'opération de fusion, en cas de rachat et/ou de conversion, en fonction de leur pays de résidence, de leur domicile ou de leur nationalité. Vous trouverez de plus amples informations en annexe de la présente lettre. Les porteurs de l'OPVM Absorbé sont invités à contacter leur conseiller fiscal habituel pour prendre connaissance des conséquences de la fusion sur leur situation fiscale.

Quelles sont les principales différences entre la SICAV dont vous détenez des actions actuellement et le futur fonds ?

	AVANT	APRES
Acteurs intervenant sur les OPCVM	DNCA ACTIONS SMALL & MID CAP FRANCE (absorbé)	DNCA ACTIONS SMALL & MID CAP EURO (absorbant)
Commissaire aux comptes/Réviseur d'entreprise	KPMG Audit	MAZARS
Régime Juridique et politique d'investissement	DNCA ACTIONS SMALL & MID CAP FRANCE (absorbé)	DNCA ACTIONS SMALL & MID CAP EURO (absorbant)
Objectif de gestion*	L'objectif de gestion consiste à surperformer à moyen terme l'indice CAC Mid & Small (C) DNR € en investissant dans une sélection d'actions cotées sur le marché français de petites et moyennes capitalisations au moment de l'investissement, et répondant à des critères d'investissement socialement responsables.	L'objectif de gestion sur la durée de placement recommandée de 5 ans est d'assurer une exposition sur les principaux marchés actions de la zone euro en sélectionnant de manière opportuniste des valeurs de petites et moyennes capitalisations et répondant à des critères d'investissement socialement responsables, tout en cherchant à surperformer l'indicateur de référence de ce marché, le MSCI EMU Small Cap.
Indicateur de référence	CAC Mid & Small (C) DNR € (calculé dividendes nets réinvestis, quotidiennement en cours de clôture)	MSCI EMU Small Cap (valorisé en cours de clôture, dividendes nets réinvestis)
Changement de méthode de sélection des titres	Le processus de gestion est fondé sur la sélection de valeurs de croissance au sein de l'univers "small caps" et "mid caps". Cet univers de départ allant jusqu'à 400 émetteurs est composé d'actions de sociétés dont la capitalisation boursière est généralement comprise entre 150 millions d'Euros et 8 milliards d'euros ainsi que toutes les valeurs	La stratégie de gestion financière repose sur la sélection de valeurs et consiste à rechercher les opportunités d'investissement parmi les valeurs de petites et moyennes capitalisations de la zone Euro: les valeurs de petites et moyennes capitalisations sont définies comme ayant des niveaux de capitalisation comparable aux

¹ Cet indicateur se base sur l'évolution du SRRI et l'évolution de l'exposition du fonds à un ou plusieurs typologies de risques.

	faisant notamment partie de l'indicateur de référence CAC Mid & Small.	valeurs constituant le MSCI EMU Small Cap, indicateur de référence du fonds.
--	--	--

Modification du profil de rendement/risque			
	DNCA ACTIONS SMALL & MID CAP FRANCE (absorbé)	DNCA ACTIONS SMALL & MID CAP EURO (absorbant)	Contribution au profil de risque par rapport à la situation précédente
Evolution de l'exposition aux différentes catégories de risques*	Exposition Action : 85 – 100% Actions françaises : 75 – 100% Actions Européennes : max 25% Produits de taux (titres de créance négociables, instruments du marché monétaire d'émetteurs de l'OCDE) : max 15% Instruments financiers dérivés : néant	Exposition Action : 90 – 120% Actions françaises : 0 – 100% Actions Européennes : 0 – 100% Produits de taux (obligations et instruments du marché monétaire de la zone euro) : max 10% Instruments financiers dérivés (future, option) : 0 – 100%	+ - + - +

*Ces modifications ont reçu un agrément de la part de l'AMF en date du 12/08/2022.

Frais	DNCA ACTIONS SMALL & MID CAP FRANCE (absorbé)	DNCA ACTIONS SMALL & MID CAP EURO (absorbant)	
Frais maximum	Frais de gestion financière : Action A : 1,794% TTC Action R : 1,50% TTC Action I : 1,25% TTC Action N : 1,25% TTC Action M : 0,80% TTC Commission de mouvement : Actions, obligations convertibles : 1 ‰ montant brut (max 3000€ TTC) Obligations gouvernement euro : 0,05‰ montant brut (max 2500€ TTC) Autres obligations et bons de souscriptions : 0,1‰ montant brut (max 2500€ TTC) BTAN : 0,025‰ (max 2500€ TTC) BTF, TCN : 0,1‰ (max 2500€ TTC) Asset swap < 3 ans : 1 centime taux	Frais de gestion financière : Part R(C) : 2,00% Part R(C) : 2,00% Part I : 1,25% Part N : 1,25% Part SI : 0,90% Commission de mouvement : 0,30% sur les actions et droits (bourses française et étrangères) avec un minimum de 127,60€ sur les actions et obligations convertibles françaises et étrangères 0,96% sur le Monep 0,30% sur les options étrangères 0,30% sur les OPCVM de droit étranger 0,15% sur les OPCVM français hors OPCVM gérés par la société de gestion ou une société liée. Autres instruments : néant	  = =  

	Asset swap > 3 ans : 2 centimes taux Change à terme, swap cambiste, mise et prise en pension : 1 centime taux Dérivés organisés : Futures 1 EUR par lot Options sur taux, sur futures : 0,3 EUR par lot.		
Frais courants (au 31/12/2021)	Action A : 1,95% Action R : 2,21% Action I : 1,41% Action N : 1,41% Action M : 0,96%	Part R(C) : 2,34% Part R(C) : 2,34% Part I(C) : 1,54% Part N(C) : 1,59% Part SI(C) : 1,24%	
Commission de surperformance	Néant	Commission de surperformance : 20% TTC de l'assiette par rapport à l'indice de référence	

Modalités de souscriptions/rachats	DNCA ACTIONS SMALL & MID CAP FRANCE (absorbé)	DNCA ACTIONS SMALL & MID CAP EURO (absorbant)
Centralisation des ordres	Chaque jour avant 12h30	Chaque jour avant 15h30
Montant minimum de souscription initial	Action A : néant Action R : néant Action I : 50 000€ Action N : néant Action M : 300 000€	Part R(C) : 100 euros Part R(C) : 100 euros Part I(C) : 50 000€ Part N(C) : néant Part SI(C) : 5 000 000€
Montant minimum de souscription ultérieur et rachat	Actions A, R, I, N et M : Un dix-millième d'action	Parts R(C) et SI(C) : Un dix-millième de part Parts I(C) : un centième de part Part N(C) : néant
Affectation des sommes distribuables :	Actions A : actions mixtes (de capitalisation et/ou de distribution) Actions R, I, N et M : actions de capitalisation	Parts R(C), I(C), N(C) et SI(C) : parts de capitalisation

Informations pratiques	DNCA ACTIONS SMALL & MID CAP FRANCE (absorbé)	DNCA ACTIONS SMALL & MID CAP EURO (absorbant)
ISIN	Actions A: FR0000003170 Action R: FR0000437741 Actions I: FR0010674481 Action N : FR0013319829 Action M: FR0010674499	Part R(C) : FR0010666560 Part R(C) : FR0010666560 Part I(C): FR0010144634 Part N(C): FR0013319837 Part SI(C): FR0013343100

Eléments clés à ne pas oublier pour l'investisseur

Si cette opération ne vous convient pas, nous vous rappelons que vous disposez de la possibilité de demander le rachat sans frais de vos actions de la SICAV DNCA ACTIONS SMALL & MID CAP FRANCE à tout moment et jusqu'à l'issue de l'opération, sous réserve de la période de sortie sans frais.

Si vous n'avez pas d'avis sur l'opération, nous vous invitons à vous rapprocher de votre conseiller habituel ou de votre distributeur.

Les documents relatifs à l'opération (projet commun de fusion, prospectus, DICI, rapports périodiques, accords dépositaire) sont mis gratuitement à la disposition des porteurs au siège social de la société de gestion (DNCA Finance 19, Place Vendôme 75001 Paris).

Le prospectus et les Documents d'Informations Clés pour l'Investisseur relative à l'OPCVM Absorbant ne seront pas modifiés en conséquence de la fusion.

Les porteurs de l'OPCVM Absorbé sont invités à lire attentivement le prospectus de l'OPCVM Absorbant DNCA ACTIONS SMALL & MID CAP EURO disponible sur le site internet www.dnca-investments.com ou à en faire la demande auprès de la société de gestion à l'adresse suivante :

DNCA Finance – 19, Place Vendôme, 75001 PARIS

Pour toute information complémentaire, nous vous invitons à vous rapprocher de votre conseiller habituel.

Nous vous remercions pour votre fidélité et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sincères salutations.

Annexe : Informations relatives au calcul de la parité d'échange

Le jour de la fusion, la parité d'échange sera calculée sur la base de la valeur liquidative de chacune des actions de l'OPCVM Absorbé, précédant la date effective de fusion selon la table de concordance suivante :

DNCA ACTIONS SMALL & MID CAP FRANCE	DNCA ACTIONS SMALL & MID CAP EURO
Actions A: FR0000003170	P Part R(C) : FR0010666560
Action R: FR0000437741	Part R(C) : FR0010666560
Actions I: FR0010674481	Part I(C): FR0010144634
Action N : FR0013319829	Part N(C): FR0013319837
Action M: FR0010674499	Part SI(C): FR0013343100

Les actionnaires – personnes physiques – bénéficient du régime du sursis d'imposition : l'échange n'entre pas dans le calcul des plus-values pour l'établissement de l'impôt sur le revenu au titre de l'année de l'échange. La plus ou moins-value réalisée n'est calculée que lors de la cession ultérieure des titres reçus à l'échange par référence au prix de revient des actions ou des parts de l'OPCVM absorbé. En cas d'échange avec soulte, le régime de sursis d'imposition ne s'appliquera que si la soulte reçue n'excède pas 10% de la valeur liquidative des titres reçus.

Fiscalité applicable aux personnes morales résidentes

Les actionnaires – personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés ou personnes morales soumises à l'impôt sur le revenu lorsqu'elles sont imposées selon un régime de bénéfice réel BIC ou BA – de l'OPCVM absorbé, qui réalisent une perte ou un profit lors de l'opération d'échange doivent soumettre ce résultat aux dispositions de l'article 38-5 bis du C.G.I (Code Général des Impôts) et aux règles applicables en vertu des dispositions de l'article 209-0 A 1^oa du C.G.I.

INFORMATIONS SUR LE CALCUL DE LA PARITE D'ECHANGE

Valeur d'échange :

A la suite de la fusion, vous recevrez un nombre de parts du FCP DNCA ACTIONS SMALL & MID CAP EURO en échange des actions de votre ancienne SICAV DNCA ACTIONS SMALL & MID CAP FRANCE, calculé sur la base de la valeur d'échange définie ci-après.

A titre d'exemple, les valeurs liquidatives des Actions R et des parts R(C) des deux OPCVM ont été évaluées sur les derniers actifs connus au 10/06/2022 :

DNCA ACTIONS SMALL & MID CAP FRANCE – Actions R:

Actif net (K€)	Nombre d'actions	Valeur liquidative (€)
4 525 K€	12 595	359,29

DNCA ACTIONS SMALL & MID CAP EURO – Part R(C):

Actif net (K€)	Nombre de parts	Valeur liquidative (€)
84 681 K€	211 388	400,59

A titre indicatif illustratif, si l'opération avait eu lieu le 10/06/2022, la parité d'échange (soit le rapport entre la valeur liquidative de l'OPCVM absorbé et la valeur liquidative de l'OPCVM absorbant aurait été de 0,8969.

Les actionnaires de l'OPCVM absorbé auraient donc reçu 0,8969 parts de l'OPCVM absorbant.

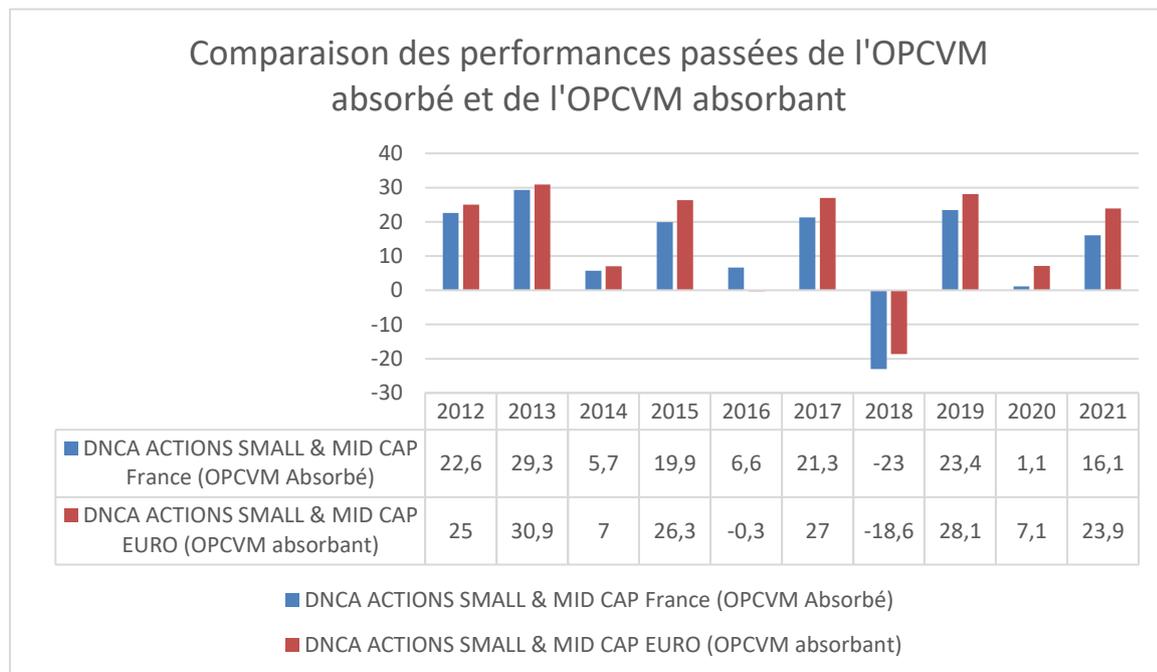
Le nombre de parts attribuées dépend de la valeur liquidative au jour de la fusion, soit celle calculée au 10/11/2022.

Le calcul de la parité d'échange définitive sera établi en dix-millièmes de parts, sous le contrôle des commissaires aux comptes de ces OPCVM.

Au terme de cette opération la SICAV DNCA ACTIONS SMALL & MID CAP FRANCE sera dissoute de plein droit et le capital du FCP absorbant DNCA ACTIONS SMALL & MID CAP EURO sera augmenté en conséquence.

De fait, les parts créées par le FCP absorbant DNCA ACTIONS SMALL & MID CAP EURO seront immédiatement et directement attribuées aux porteurs de part du FCP absorbé en fonction de la parité d'échange, selon la parité définie ci-dessus à titre indicatif, plus éventuellement une soulte en espèces représentant la valeur de la fraction de la part formant rompus.

Evolution du profil de risque et comparaison des performances passées



Les performances sont exprimées en pourcentage nette de frais.